

**RAPPORT DE
TRANSPARENCE
SUR LA
COLLECTE DES
REDEVANCES-
CÂBLE**

2020

**LES AYANTS DROITS DES PROGRAMMES
RETRANSMIS PAR CÂBLE : ALGOA**

Table des matières

Introduction	2
Perception des redevances pour l'année 2020.....	3
Nombre d'abonnés en 2020.....	3
Evolution IPTV	4
Encaissement des redevances	5
Evolution du marché en 2020.....	6
Gestion du mandat.....	6
Chambres d'hôtel	7
Prévisions pour l'année 2021	7
Conclusion.....	8

Introduction

Au Grand-Duché de Luxembourg, la retransmission par câble des programmes télévisés est effectuée sur base d'une convention en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008 signée entre les câblodistributeurs et les titulaires de droits (ci-après la « Convention »). Cette Convention réglait les autorisations nécessaires à la retransmission par câble desdits programmes jusqu'au 31 décembre 2017 et ses effets ont été prolongés par avenant jusqu'au 31 décembre 2022.

En 2020, 98 chaînes télévisées étaient concernées par celle-ci.

La perception de cette redevance couvre aussi bien (1) le volet « droits d'auteur » pour la retransmission par câble de contenus protégés, que (2) la diffusion de programmes télévisés en HD.

Des augmentations exceptionnelles de la Redevance-Câble de base pour la captation du signal en haute définition (HD) sont intervenues en 2012 et en 2013 après une période transitoire gratuite de deux ans. La Redevance-Câble restera désormais stable (hormis l'indexation annuelle) jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle interviendra un renouvellement de ladite Convention.

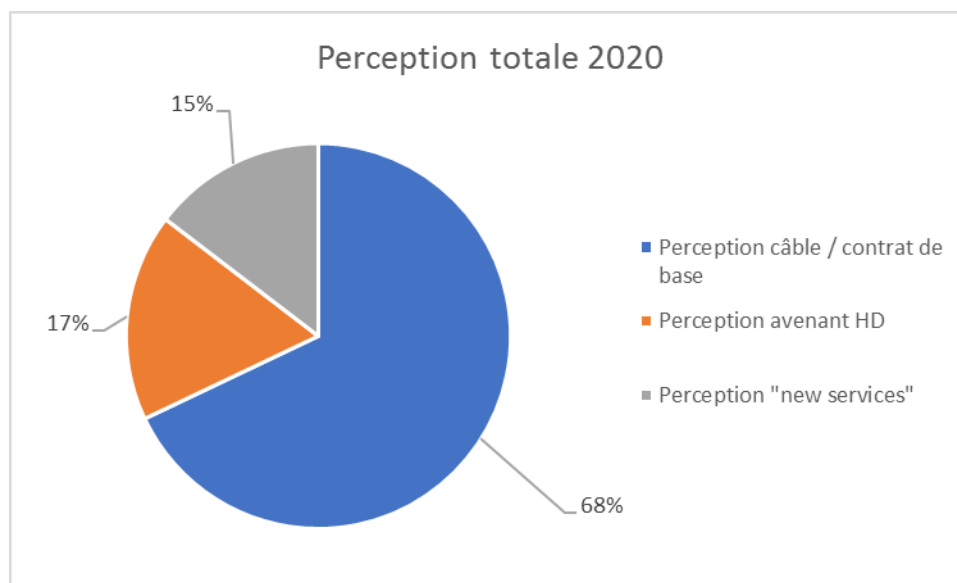
Depuis 2016, les opérateurs IPTV ont élaboré de nouveaux services et les ayants droits proposent un avenant complémentaire, couvrant :

- La mobilité. L'abonné peut accéder au signal en flux continu des programmes télévisés via son appareil (Smart TV, Set-Top-Box, Tablet-PC) ;
- La possibilité de revenir au début d'une émission déjà commencée ;
- La possibilité d'accéder à un contenu déjà diffusé, au cours des 7 jours suivants
- La possibilité de visualiser du contenu simultanément sur 4 appareils différents.

Cet avenant a été signé par tous les acteurs de l'IPTV qui, eux aussi, ont apporté des solutions innovantes sur le marché, tout en restant dans l'étendue des autorisations concédées par les titulaires de droits.

Aux termes de la Convention, la TROÏKA est mandatée pour percevoir auprès des câblodistributeurs les sommes dues au titre de la Redevance-Câble au nom et pour le compte de l'ensemble des titulaires de droits. Elle assure également la répartition et la distribution des sommes perçues entre les différents titulaires de droit.

Perception des redevances pour l'année 2020



Nombre d'abonnés en 2020

Les câblodistributeurs locaux ont déclaré **150'429 foyers actifs**, accédant aux programmes télévisés retransmis au Grand-Duché de Luxembourg pour l'année 2020.

L'année 2020 est marquée par la reprise de SFR-CODITEL par ELTRONA INTERDIFFUSION ce qui nécessite une analyse de l'évolution des abonnés en deux phases :

1. Au début de l'année, l'opérateur POST confirme sa position de leader du marché avec 55.953 abonnés déclarés, une croissance de 6.33 % par rapport à l'année 2019. Avec +3 332 abonnés affichés, l'offre de la POST sait convaincre la plupart des consommateurs intéressés par les solutions « triple play », voir « quadruple play » et connaît le plus important gain de nouveaux clients par rapport aux autres opérateurs, classiques et IPTV confondus.

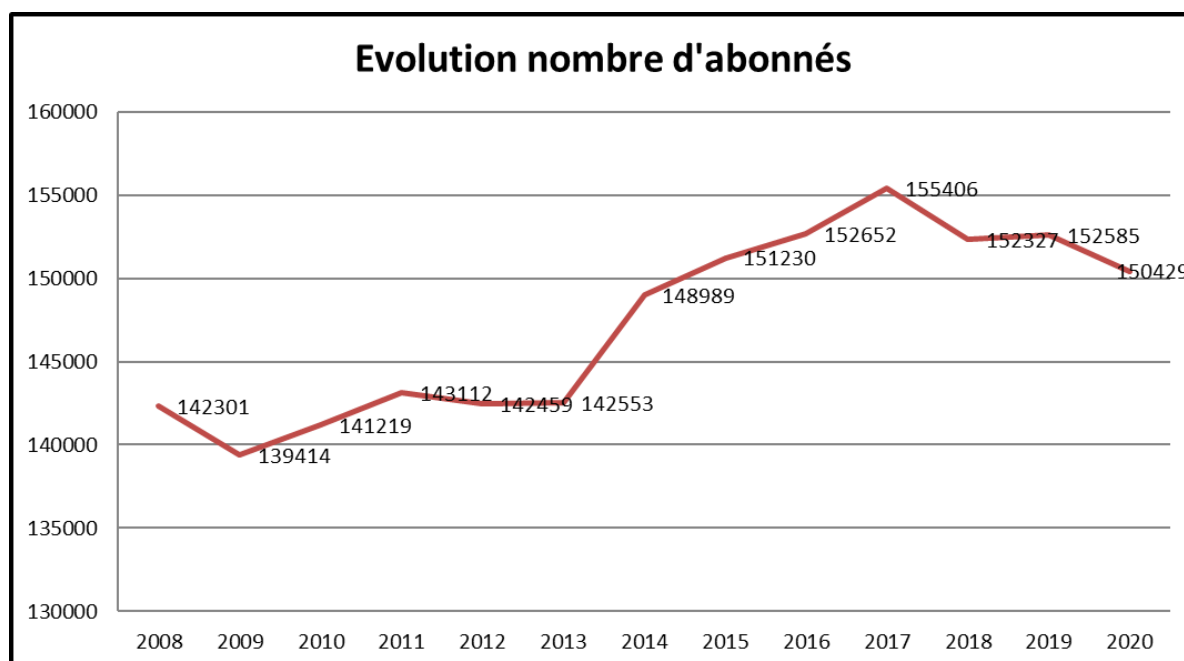
ELTRONA INTERDIFFUSION connaît de nouveau une décroissance de -2773 abonnés avec une estimation de 47 786 abonnés actifs ce qui représente une diminution de 5.48% par rapport à 2019.

SFR-CODITEL affiche une décroissance du nombre d'abonnés avec un portefeuille de client déclaré à 9729 abonnés, ce qui signifie une baisse de – 17.3% par rapport à 2019.

2. Le 01/04/2020, l'actionnariat d'ELTRONA INTERDIFFUSION change quand TELENET HOLDING reprend les parts détenues jusqu'à cette date par la POST LUXEMBOURG. Le groupe SFR-CODITEL, détenu par le TELENET HOLDING fusionne ainsi avec ELTRONA INTERDIFFUSION et cette fusion repositionne ELTRONA INTERDIFFUSION comme leader du marché câble au Luxembourg avec 57 515 abonnés déclarés pour 2020.

<https://press.telenet.be/eltrona-reprend-les-activites-de-sfr-coditel-au-luxembourg-detenu-par-telenet>

Evolution du nombre d'abonnés depuis 2008 :



Evolution IPTV

La part IPTV, représentée par cinq opérateurs de télécommunication (POST, PROXIMUS, ORANGE, LUXEMBOURG ONLINE et ELTRONA TELECOM) est devenue une source de revenu importante pour les titulaires de droits avec **74'796 abonnés actifs** déclarés par les opérateurs. Ceci représente 50.28 % du marché de la retransmission des programmes télévisés au Grand-Duché de Luxembourg.

Cette tendance confirme l'évolution des années précédentes vers une captation des signaux plus sophistiqués. De plus en plus de petits réseaux classiques ne sont pas équipés techniquement pour satisfaire les attentes multiples des consommateurs

finaux, ce qui engendre des migrations vers les offres IPTV au détriment de ces petites structures de câblodistribution classique.

Les ayants droits des programmes retransmis par câble ont su s'adapter en proposant depuis 2016 un avenant au contrat de base pour étendre l'offre de ce contrat à certaines formes de « New Services », notamment le catch up et autres formes de captation non délinéarisées.

Néanmoins, la consommation de programmes télévisés via d'autres formes de captation du signal, notamment antennes paraboliques ou captations DVBT, reste un phénomène croissant pour lequel les ayants-droits restent vigilants sans toutefois souhaiter déstabiliser les accords en place.

Il faut également annoter qu'une part des consommateurs de contenu audiovisuel s'orientent vers des offres SVOD dont Netflix qui prend une grande part du marché. Certes, cette offre est assez souvent complémentaire mais, auprès des jeunes, une tendance de couper l'accès classique via un câbloopérateur se fait remarquer.

Encaissement des redevances

Les avantages du contrat de base et la sécurité de planification qui en résulte pour les différents opérateurs a créé une discipline de paiement positive auprès de la plupart des opérateurs actifs au Luxembourg. Les partages entre les titulaires de droits ont pu se faire dans les délais prévus par le contrat. Dans une optique de rassembler un maximum de droits par transaction, les partages se sont faits en 4 fois au cours de l'année. Le dossier câble a pu être clôturé en novembre 2020 par un dernier partage.

Dans un environnement en pleine mutation, une stabilisation de ces accords reste une priorité absolue. Les opérateurs comprennent aussi qu'une pérennisation des accords leur donne une certaine sécurité d'un accès aux signaux audiovisuels.

Néanmoins, la déclaration du nombre définitif des abonnés actifs du groupe ELTRONA INTERDIFFUSION a de nouveau pris du retard. Cet opérateur qui a fusionné avec SFR-CODITEL a fait 2 adaptations de son nombre déclaré, notamment suite à la cette fusion avec SFR-CODITEL. Les responsables ont identifié des doublons, conséquence une revue à la baisse de 360 abonnés a eu lieu pour la régularisation du solde. Le nombre d'abonnés à ELTRONA INTERDIFFUSION a été corrigé après la validation du nombre par l'assemblée générale. Les transactions devront dorénavant aussi être confirmées par le nouvel actionnaire Telnet, ce qui a impliqué aussi un léger retard dans l'encaissement du solde.

La perception auprès des petits réseaux s'est bien déroulée, notamment par rapport aux délais connus dans le passé. Néanmoins, l'inquiétude par rapport aux limites de ces structures non professionnelles prédomine, la modernisation a pris du retard dans ces réseaux et une reprise de ceux-ci par des structures professionnelles continue.

Evolution du marché en 2020

La centralisation et professionnalisation du marché de la câblodistribution a continué en 2020. La pandémie a eu un impact positif sur la consommation de contenu auprès des opérateurs mais cette croissance ne s'est pas répercutée dans le nombre d'abonnés déclaré par les opérateurs.

Les ayants droits sont en contact avec les opérateurs pour élaborer des solutions plus affinées afin de stabiliser le contrat de base.

Ainsi des discussions pour des solutions purement mobiles ont été entamées mais n'ont pas abouties en 2020. Certains opérateurs de télécommunication sont intéressés à obtenir une solution exclusivement mobile mais les droits disponibles de la part des ayants droits sont limités et certaines exigences de la part des opérateurs ne peuvent pas être satisfaites. Cela ne dépend pas de la volonté des ayants droits mais notamment de la mauvaise compréhension des opérateurs qui demandent des droits non disponibles via une gestion collective.

Les petits réseaux investissent dans leurs structures pour rester compétitifs mais cherchent très souvent des repreneurs professionnels. Le groupe ELTRONA INTERDIFFUSION rachète d'ailleurs régulièrement des structures arrivant à bout de souffle avec leur infrastructure ou propose des contrats d'entretien. C'était le cas du réseaux CLERVAUX et de BURDEN en 2020.

Lors de leurs respectives réformes, les petites structures découvrent régulièrement des irrégularités dans leurs documents administratifs, notamment parce qu'elles ont été gérées par des bénévoles pour lesquels la collecte des données des abonnés n'était pas une priorité.

ELTRONA INTERDIFFUSION essaie de trouver des solutions 'New services' avec l'ensemble de son parc mais n'a pas encore signé l'avenant pour ses offres « over the top ». Les discussions continuent et une solution adéquate en respectant l'équivalence de traitements est envisagée.

Les titulaires de droits veillent à respecter le principe du traitement d'équivalence. Chaque acteur voulant proposer ces services doit accepter au préalable les conditions définies dans l'avenant « New Services » et ce afin d'éviter une dégradation des relations avec les opérateurs existants qui ont déjà signé cet avenant depuis 2016.

Gestion du mandat

La Troïka assure la facturation, la perception et la répartition de la Redevance-Câble. Elle est responsable de la gestion du dossier « *câble* » sur base du mandat défini dans la Convention signée par tous les câblodistributeurs du Grand-Duché de Luxembourg.

En 2020, la Redevance-Câble a évolué suite à l'indexation prévue à la Convention de base même avec un nombre d'abonnés décroissant déclaré par les opérateurs.

La Troïka a assuré le suivi de la signature de l'avenant prolongeant la Convention de base ainsi que les discussions avec les opérateurs IPTV pour l'avenant « New Services ». Les chiffres déposés par les opérateurs démontrent une croissance de la collecte pour les « new services » mais une stagnation des droits encaissés pour le contrat de base.

La Troïka informe régulièrement les titulaires de droits de l'état d'avancement de la perception des redevances et du partage effectué des montants perçus.

La Troïka surveille le marché afin de pouvoir intervenir directement auprès des câblodistributeurs dans l'hypothèse où des irrégularités seraient constatées.

Enfin, la Troïka travaille en étroite collaboration avec les titulaires de droits et essaie de trouver au mieux des solutions, en faveur de tous les mandants, aux problèmes qui peuvent se poser dans ce milieu.

Chambres d'hôtel

En 2020, le dossier de la retransmission dans les chambres d'hôtels n'était pas une priorité du fait que tout le secteur HORECA est gravement touché par la crise économique résultant de la pandémie du COVID19.

Ensuite, les interprétations juridiques au niveau international ne créent pas un environnement favorable pour entamer des actions plus poussées envers cette forme de retransmission, notamment l'affaire autrichienne (C-641/15), par exemple, n'a pas établi une bonne base pour avancer dans ce dossier compliqué.

Prévisions pour l'année 2021

Une priorité pour les ayants droits est la prolongation de l'accord de base pour une nouvelle période de 5 ans. Dans un environnement audiovisuel en pleine mutation une telle prolongation devient importante pour stabiliser la collecte pour la retransmission par câble dans les années à venir.

D'un autre côté, la signature de l'avenant 'New Services » avec ELTRONA INTERDIFFUSION devient importante afin d'étendre la bonne performance de ce dossier sur cet opérateur qui est redevenu le leader du marché après sa fusion avec SFR-CODITEL.

Les titulaires de droits doivent s'attendre à une stagnation du nombre d'abonnés suite aux rachats et aux analyses plus performantes des réseaux. Néanmoins l'évolution

démographique du Luxembourg nécessite une analyse plus poussée des nombres déclarés par les opérateurs.

Une priorité en 2021 sera la prolongation des accords en place pour une nouvelle période de 5 ans. Les titulaires de droits maintiennent une garantie de pouvoir autoriser la captation du signal et les opérateurs une sécurité de planification pour les années à venir. Dans un environnement en pleine mutation cette prolongation est une chance pour toutes les parties présentes dans le dossier câble au Luxembourg.

Également en 2021, la Troïka continuera à s'engager pour une gestion efficace de la perception et répartition de la Redevance-Câble afin de garantir une juste rémunération pour tous les ayants-droits concernés.

Ensuite la transposition de la directive Sat/Cab en droit national sera suivie avec vigilance par les titulaires de droits afin d'éviter que cette transposition impacte les accords en place.

Une offre 'Mobile Only' élaborée par les titulaires de droits, suite à une demande de la part des opérateurs de télécommunication pour cibler une population étrangère ne voulant pas s'abonner à un abonnement classique, est négociée avec les parties prenantes. Cette offre couvrira exclusivement le signal dans une qualité moindre que les nouveaux services et contiendra seulement une liste limitée de chaînes.

Conclusion

L'année 2020 reste une année marquée par la pandémie et les impacts économiques y découlant.

Au niveau opérationnel, la fusion de deux grands opérateurs classiques a créé une nouvelle hiérarchie parmi les opérateurs actifs au Luxembourg et les ayants droits veilleront à ce que l'équilibre et le traitement d'équivalence soient maintenus.

Cette fusion a fait rentrer de nouveaux acteurs dans la gestion des contrats mais aide à la professionnalisation du marché. Les discussions autour de l'accès aux signaux sont devenues plus compliquées car certains partenaires de longue date ne sont plus responsables des dossiers et, dès lors, il faut recommencer à expliquer les avantages des accords en place au Luxembourg.

Les répartitions ont pu se réaliser d'une manière rapide et efficace.

L'année 2020 était une année satisfaisante vu les différents impacts sur la collecte des droits et ceci pour tous les ayants-droits en tenant compte de l'environnement complexe dans lequel se déroulent les retransmissions des programmes télévisés.

Nicolas Steil

Janvier 2020